



Résolution 793 (1983)¹

Agriculture dans les pays d'Europe orientale

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Préoccupée par les conséquences pour les approvisionnements mondiaux en denrées alimentaires des importations alimentaires massives et en rapide augmentation de l'Union Soviétique et de plusieurs pays de l'Europe de l'Est réunis au sein du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) ;
2. Convaincue que la collectivité internationale - et en particulier les nations en voie de développement souffrant d'une grave pénurie de denrées alimentaires - a intérêt à ce que le groupe de pays en question améliore le niveau d'efficacité de son agriculture ;
3. Persuadée que ces difficultés sont causées essentiellement par une planification centrale excessive, l'insuffisance des investissements en agriculture, une politique irréaliste en matière de prix, un manque de motivation personnelle de la part des exploitants agricoles, un gaspillage énorme à tous les stades, de la récolte à la distribution, des statistiques trompeuses et, enfin, le mauvais fonctionnement d'autres secteurs des économies planifiées ;
4. Consciente du fait que la situation dans les pays comme la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Roumanie et l'Union Soviétique est encore plus grave que dans les pays qui ont instauré une certaine décentralisation et qui ont laissé se développer l'initiative individuelle, comme la Hongrie et la Bulgarie,
5. Considère que les exportations de produits agricoles vers les pays du CAEM peuvent profiter aux exploitants exportateurs et aux habitants des pays importateurs, et qu'elles peuvent, si elles reposent sur des bases financières saines, contribuer à la stabilité des relations internationales ;
6. Invite ses membres à insister auprès de leurs parlements nationaux et de leurs gouvernements pour qu'ils saisissent toutes les occasions, dans les forums internationaux ou dans le cadre de contacts bilatéraux, pour promouvoir la réforme agricole dans les pays du CAEM permettant de réduire ou d'éliminer les imperfections mentionnées au paragraphe 3 ci-dessus.

1. Discussion par l'Assemblée le 25 janvier 1983 (23e séance) (voir [Doc. 5002](#), rapport de la commission de l'agriculture). Texte adopté par l'Assemblée le 25 janvier 1983 (23e séance).

